

H8 - UN TOURNANT SOCIAL, POLITIQUE ET CULTUREL : LA FRANCE DE 1974 À 1988

PPO2 : 1981 : L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT



4 Le ministre de la Justice Robert Badinter à la tribune de l'Assemblée nationale le 18 septembre 1981



6 La tentation du rétablissement

Manifestation pour le rétablissement de la peine de mort, Nice, 15 septembre 1988. Régulièrement, des faits divers ravivent le débat sur la peine de mort. De 1984 à 1989, 15 propositions de lois visant à la rétablir pour les crimes les plus graves sont déposés par des députés de droite ou du Front national.

H8 - UN TOURNANT SOCIAL, POLITIQUE ET CULTUREL : LA FRANCE DE 1974 À 1988

PPO2 : 1981 : L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Introduction

BIOGRAPHIE

Robert Badinter
(1928-2024)



Son père est arrêté par la Gestapo à Lyon en 1943. Il est exterminé au centre de mise à mort de Sobibor. Il fait des études de droit à la Libération et devient avocat en 1951.

Il est ministre de la Justice de François Mitterrand de 1981 à 1986. Il porte le projet de loi sur l'abolition de la peine de mort promis par le nouveau président de la République pendant la campagne électorale.

Dates clés

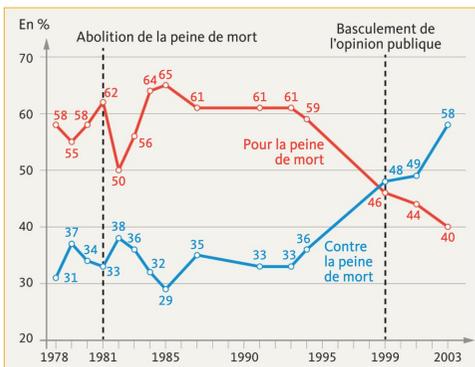
1791	Inscription de la peine de mort dans le code pénal et première proposition d'abolition
1848	Abolition de la peine de mort en matière politique
1908	Échec d'un projet gouvernemental d'abolition
1977	Dernier condamné à mort guillotiné
1978	Proposition de loi d'abolition soutenue par Philippe Séguin (RPR)
9 oct. 1981	Promulgation de la loi d'abolition de la peine de mort

Problématique : Pourquoi l'abolition de la peine de mort constitue-t-elle une mesure symbolique de l'alternance politique de 1981 ?

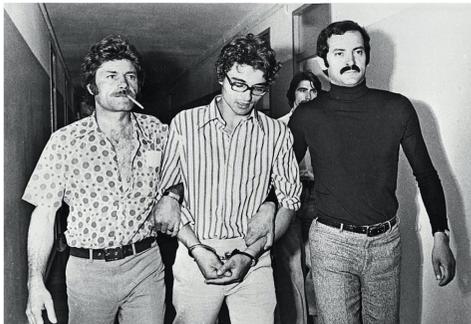
H8 - UN TOURNANT SOCIAL, POLITIQUE ET CULTUREL : LA FRANCE DE 1974 À 1988

PPO2 : 1981 : L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

I. Un contexte qui n'est pas propice à l'abolition de la peine de mort

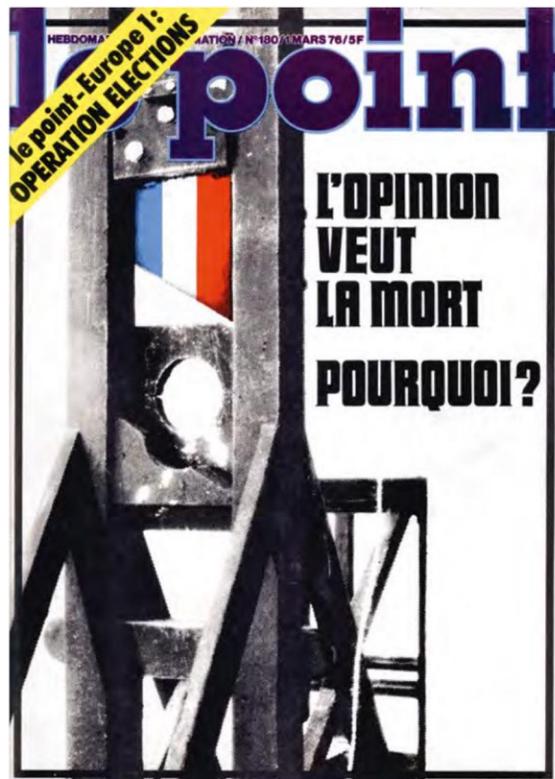


3 Une opinion publique largement hostile



1 Une peine capitale qui émeut l'opinion publique

Entre 1974 et 1981, trois peines capitales sont exécutées et cinq grâce présidentielle accordées. Le cas de Christian Ranucci, jugé en deux jours pour le meurtre d'une fille de 8 ans et guillotiné le 28 juillet 1976, sous la pression de l'opinion publique et sans preuves irréfutables, dresse partisans et adversaires de la peine de mort.



3 Une décision impopulaire ?

Une de l'hebdomadaire *Le Point*, 1^{er} mars 1976.

A. Des crimes qui relancent le débat

Dans les années 1970, plusieurs crimes sont jugés aux assises et débouchent sur une condamnation à mort, comme celle de Christian Ranucci, guillotiné en 1976 pour avoir tué une petite fille.

B. Des Français opposés à l'abolition

Dans les années 1970, plus d'un Français sur deux se dit favorable à la peine de mort (le taux est compris entre 55 et 62%). De plus, le pourcentage augmente : 58% des Français sont favorables en 1978 contre 62% en 1981.

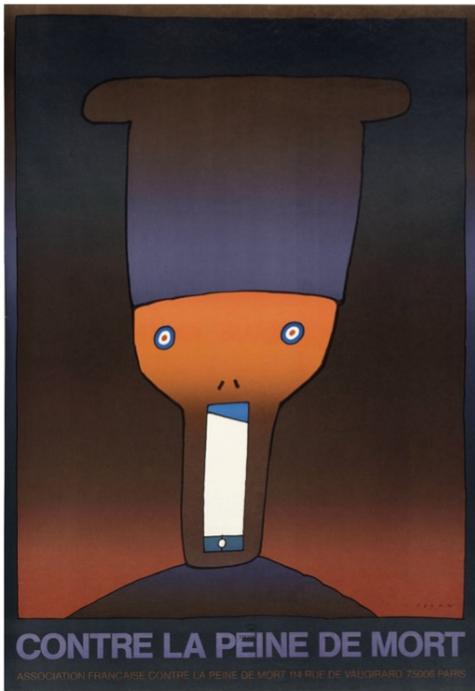
C. Un débat relayé dans les médias

Le débat sur l'abolition de la peine de mort est relayé par les médias dans les années 1970, comme en témoigne la une d'un numéro du *Point* en 1976.

H8 - UN TOURNANT SOCIAL, POLITIQUE ET CULTUREL : LA FRANCE DE 1974 À 1988

PPO2 : 1981 : L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

II. Un débat houleux dans la société française et au Parlement



1 L'essor du mouvement abolitionniste

Jean-Michel Folon, *Contre la peine de mort*, affiche pour l'Association française contre la peine de mort, 1978.

En 1976 et 1977, Valéry Giscard d'Estaing refuse d'accorder la grâce à trois condamnés à mort, notamment Christian Ranucci, dont la culpabilité est mise en doute par l'écrivain Gilles Perrault dans *Le Pull-Over rouge*.

L'affaire Ranucci ravive le débat, ancien, sur la peine capitale.

4 Le choix politique de l'abolition



Le choix qui s'offre à vos consciences est donc clair : ou notre société refuse une justice qui tue et accepte d'assumer, au nom de ses valeurs fondamentales - celles qui l'ont faite grande et respectée entre toutes - la vie de ceux qui font horreur, démentis ou criminels ou les deux à la fois, et c'est le choix de l'abolition ; ou cette société croit, en dépit de l'expérience des siècles, faire disparaître le crime avec le criminel, et c'est l'élimination.

Cette justice d'élimination, cette justice d'angoisse et de mort, décidée avec sa marge de hasard, nous la refusons. Nous la refusons parce qu'elle est pour nous l'anti-justice, parce qu'elle est la passion et la peur triomphant de la raison et de l'humanité. [...]

Parce que l'abolition est un choix moral, il faut se prononcer en toute clarté. Le gouvernement vous demande donc de voter l'abolition de la peine de mort sans assortir d'aucune restriction ni d'aucune réserve. Sans doute, des amendements seront déposés tendant à limiter le champ de l'abolition et à en exclure diverses catégories de crimes. Je comprends l'inspiration de ces amendements, mais le Gouvernement vous demandera de les rejeter. D'abord parce que la formule « abolir hors les crimes odieux » ne recouvre en réalité qu'une déclaration en faveur de la peine de mort. Dans la réalité judiciaire, personne n'encourt la peine de mort hors des crimes odieux. Mieux vaut donc, dans ce cas-là, éviter les commodités de style et se déclarer partisan de la peine de mort. [...]

Demain, grâce à vous la justice française ne sera plus une justice qui tue. Demain, grâce à vous, il n'y aura plus, pour notre honte commune, d'exécutions furtives, à l'aube, sous le dais noir, dans les prisons françaises. Demain, les pages sanglantes de notre justice seront tournées. À cet instant plus qu'à aucun autre, j'ai le sentiment d'assumer mon ministère, au sens ancien, au sens noble, le plus noble qui soit, c'est-à-dire au sens de « service ». Demain, vous voterez l'abolition de la peine de mort. Législateurs français, de tout mon cœur, je vous en remercie.

Discours de Robert Badinter, ministre de la Justice et garde des Sceaux à l'Assemblée nationale, 17 septembre 1981.

5 Un député contre l'abolition de la peine de mort (18 septembre 1981)

Jean Foyer (député gaulliste) : « Vous nous avez encore tout à l'heure, monsieur le ministre, représentés comme isolés dans le monde libre parce que nous serions les seuls à avoir la peine de mort inscrite dans nos lois. J'observerai qu'aux États-Unis, un certain nombre d'États l'ont rétablie dans leur législation et que même en Europe occidentale, indépendamment de la France, douze pays [...] conserveront quelques cas d'application de la peine de mort, soit pour certains crimes atroces, soit en temps de guerre, bien qu'il n'y ait guère d'exécutions [...].

Il n'est pas bon que le Parlement semble imposer à une majorité importante de Français qui paraît n'en pas vouloir, une réforme d'une pareille importance. Il importe, monsieur le garde des Sceaux, que cette opinion soit persuadée, convaincue par vos soins. [...] Vous semblez manquer de confiance [...] dans le peuple souverain. Pourquoi ne voulez-vous pas le consulter ? Pourquoi refusez-vous aux citoyens ce droit de participation dans une affaire aussi importante que celle-là [...] ? Ce qui importe, c'est de savoir quel est le sentiment de la majorité des Français sur ce problème. »

Débats à l'Assemblée nationale, 2^e séance, 18 septembre 1981.

A. La montée du mouvement abolitionniste

En 1976 et 1977, Giscard d'Estaing refuse d'accorder la grâce à trois condamnés à mort, dont Christian Ranucci, dont la culpabilité est mise en doute. Le sort de ce jeune homme, guillotiné, émeut une partie de la France et provoque l'essor de l'abolitionnisme.

B. Les arguments du Ministre de la Justice

Robert Badinter veut abolir la peine de mort car elle est contraire aux valeurs du respect de la vie et de liberté de la République française. Il explique qu'il peut y avoir un risque d'erreur judiciaire et que, dans ce cas-là, on exécutera un innocent

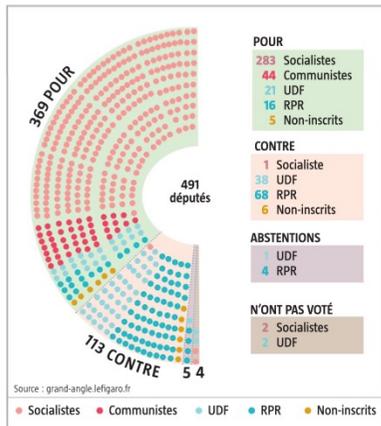
C. Les arguments des députés opposés au texte

Les députés au texte soulignent que d'autres États démocratiques appliquent la peine de mort, que l'opinion publique française y est favorable et que c'est un moyen de punir des crimes atroces.

H8 - UN TOURNANT SOCIAL, POLITIQUE ET CULTUREL : LA FRANCE DE 1974 À 1988

PPO2 : 1981 : L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

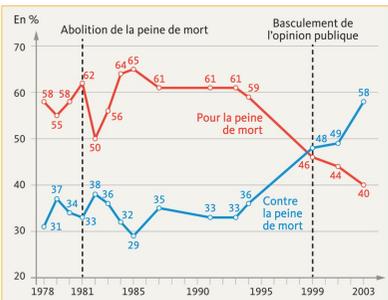
III. Une abolition votée mais qui n'a pas été acceptée par les Français



6 Résultats du vote à l'Assemblée nationale du 19 septembre 1981 portant sur l'abolition de la peine de mort



5 Une décision historique
Une du journal Libération, 17 septembre 1981. La France est le 35^e pays à abolir la peine de mort, mais l'un des derniers pays d'Europe occidentale à l'abandonner.



3 Une opinion publique largement hostile



6 La tentative du rétablissement
Manifestation pour le rétablissement de la peine de mort, Nice, 15 septembre 1988. Régulièrement, des faits divers ravivent le débat sur la peine de mort. De 1984 à 1988, 15 propositions de lois visant à la rétablir pour les crimes les plus graves sont déposées par des députés de droite ou du Front national.

A. Une loi qui a été largement adoptée en 1981

Le 19 septembre 1981, l'Assemblée nationale adopte l'abolition de la peine de mort par 369 voix pour et 113 contre. La majorité socialiste et communiste a voté le projet de loi de Robert Badinter alors que la moitié des députés de la droite et du centre s'y sont opposés.

B. Mais une opinion toujours opposée à la loi

L'opinion publique reste toujours favorable à la peine de mort même après le vote de la loi Badinter. Jusqu'en 1983, le taux chute puis il retrouve le niveau des années 1970 (autour de 60% des Français favorables). C'est en 1999 que les Français sont majoritairement opposés à la peine de mort.

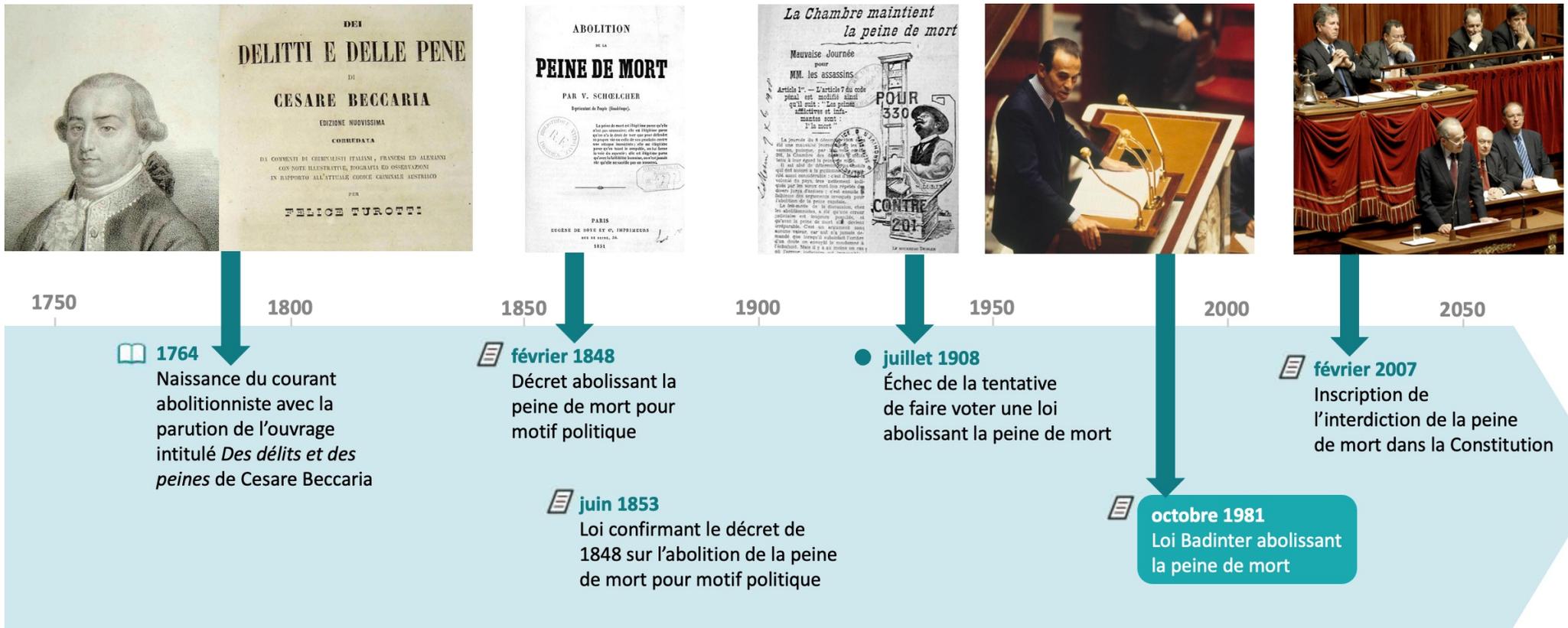
C. Des appels au rétablissement de la peine de mort

Dans les années 1980, malgré l'adoption de la loi sur l'abolition de la peine de mort, une partie de la population réclame son rétablissement : le Front national a organisé une manifestation en ce sens à Nice en 1988.

H8 - UN TOURNANT SOCIAL, POLITIQUE ET CULTUREL : LA FRANCE DE 1974 À 1988

PPO2 : 1981 : L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Conclusion



H8 - UN TOURNANT SOCIAL, POLITIQUE ET CULTUREL : LA FRANCE DE 1974 À 1988

PPO2 : 1981 : L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Sources

Ouvrages

- Florian Besson (dir.), *Histoire Terminale*, Lyon, Le livre scolaire, mai 2020, 432 pages
- David Colon (dir.), *Histoire Terminale*, Paris, Belin Éducation, avril 2020, 336 pages
- Martin Ivernel et Matthieu Lecoutre (dir.), *Histoire Terminale*, Paris, Hatier, avril 2020, 336 pages
- Guillaume Le Quintrec (dir.), *Histoire Terminale*, Paris, Nathan, avril 2020, 358 pages
- Jean-Marc Vidal (dir.), *Histoire Terminale*, Paris, Magnard, avril 2020, 336 pages

Sites Internet

- Article « Robert Badinter » dans l'encyclopédie Wikipédia :
https://fr.wikipedia.org/wiki/Robert_Badinter
- Article « Peine de mort en France » dans l'encyclopédie Wikipédia :
https://fr.wikipedia.org/wiki/Peine_de_mort_en_France
- Un dossier relatif à « L'abolition de la peine de mort en France » sur le site Service public :
<https://www.vie-publique.fr/dossier/19493-labolition-de-la-peine-de-mort-en-france>
- Un dossier relatif au « Vote de la loi portant abolition de la peine de mort » sur le site Service public :
<https://www.vie-publique.fr/eclairage/19477-labolition-de-la-peine-de-mort-en-1981-le-vote-de-la-loi>